



Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
115 route de l'Église
Saint-Pierre-de-Lamy, QC
G0L 4B0

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-De-Lamy qui se tiendra le mardi 16 septembre 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église. Le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande a été soumise au CCU pour recommandation :

L'objet de la demande vise à rendre conforme l'implantation d'un gazebo en cours avant.

Lot # TNC
Rue du Moulin
Saint-Pierre-De-Lamy

Le projet contrevient à la norme suivante :

Article 7.4 du règlement de zonage 02-2014, Bâtiments accessoires sur un terrain comptant une résidence, #2 Localisation;

- A. La marge de recul avant du bâtiment accessoire est celle qui serait prescrite pour un bâtiment principal qui se localiserait sur le même terrain;

La marge de recul minimale avant pour un bâtiment principal est de 10m.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de Saint-Pierre-De-Lamy relativement à cette demande.

DONNÉ ce 28 août 2025
Isabel Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière